

Zoom sur un habitat et une espèce d'intérêt communautaire : les tourbières et la Ligulaire de Sibérie

L'Auvergne et notamment le Plateau du Mézenc ont un rôle important dans la conservation nationale des tourbières. Nés pour la plupart à la fin des temps glaciaires, il y a 12 000 ans, ces milieux dont l'intérêt est inestimable ne représentent que 0,2 % de la superficie de la région. Fragiles et menacées, la moitié des tourbières a disparu ou a été gravement endommagée en un demi-siècle. Tour d'horizon de cet habitat méconnu...

Le volcanisme et les conditions climatiques ont permis l'apparition d'une très grande diversité de tourbières. Deux types de tourbières sont présentes sur le Mézenc :

- les tourbières hautes actives, caractérisées par la présence de buttes de sphaigne et colonisées par des éricacées (Callune, Myrtille...); elles couvrent de petites surfaces (2,5 ha);
- les tourbières de transition et tremblants dans lesquelles dominent le Trèfle d'eau, le Comaret et la Laïche à becs; elles sont bien représentées sur le Mézenc (11,5 ha) alors qu'elles sont rares à l'échelle du Massif Central.

On peut également distinguer les tourbières en fonction de leur alimentation en eau. Les tourbières du Mézenc sont dans leur grande majorité des tourbières de pente. Elles se développent au niveau des ruptures de pente ce qui favorise la résurgence de nombreuses sources ou le long de ruisselets. Seules les Narces de Chaudeyrolles s'inscrivent dans un contexte différent qui est celui d'un maar résultant d'une violente explosion suite au contact de la lave avec une nappe d'eau.

Les principales menaces avérées ou potentielles qui ont été recensées sur les tourbières du Mézenc sont dues à :

- des perturbations du fonctionnement hydrique : drainage, colonisation par les arbres, captage d'eau qui assèche la tourbière;
- perturbations mécaniques : sur-piétinement animal et humain et érosion qui provoque une mise à nue de la tourbe et un tassement du sol;
- perturbations chimiques : modification physico-chimique des eaux dans la tourbière ou à sa périphérie immédiate par des apports (fertilisants, lessivage des routes, eaux usées) qui enrichissent le milieu et provoquent une modification de la végétation.



Dans le contexte agro-pastoral actuel, les tourbières du Mézenc présentent un état de conservation pouvant être considéré comme satisfaisant. Seule une tourbière a subi d'importantes perturbations pour la plupart d'origine anthropique et semble à un stade irréversible de dégradation.

GLOSSAIRE

Biodiversité
diversité des êtres vivants et des milieux naturels dans lesquels ils vivent.

Habitat naturel
zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Ce sont ces paramètres écologiques qui permettent la présence d'espèces particulières.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire
Espèce ou milieu naturel remarquable menacé de disparition, vulnérable, rare ou unique en Europe.

Tourbière
Zone humide caractérisée par la production de tourbe. Cette tourbe résulte de l'accumulation de la végétation et en particulier la sphaigne du fait des conditions de saturation d'eau permanente et d'un climat froid qui limite le processus de décomposition.

Relicte
Végétation dont la présence dans un lieu donné ne s'explique que par des conditions climatiques anciennes disparues.

La Ligulaire de Sibérie

Contrairement à beaucoup de plantes des tourbières, la Ligulaire de Sibérie est une plante de grande taille s'élevant à plus d'un mètre. Elle occupe principalement l'étage montagnard entre 900 et 1 500 m d'altitude. Relicte de la dernière période glaciaire, elle est en régression en Europe et les populations françaises sont très rares : 39 stations, certaines réparties dans le Massif Central, dans les Pyrénées et en Bourgogne. Une seule station connue en Haute-Loire : le marais des Couffours.

CONTACTS

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter
Cathy Esperet

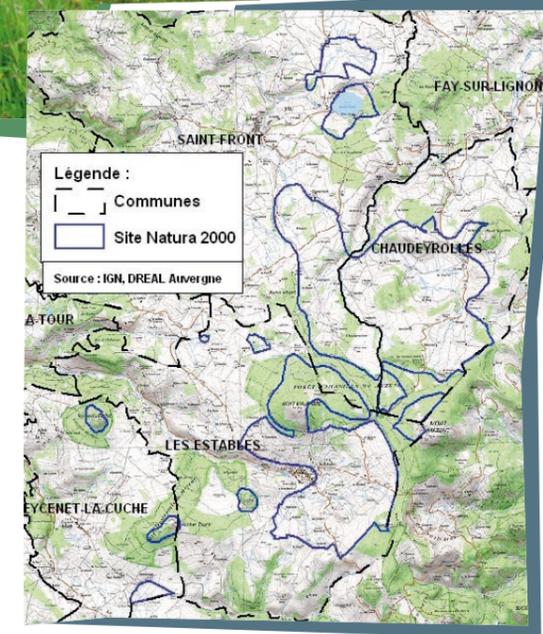
Service Environnement
du Conseil Général de la Haute-Loire
1 place Monseigneur de Galard - BP 311
43011 Le Puy-en-Velay Cedex
tél. 04 71 07 43 86 - fax 04 71 07 43 52
e-mail : catherine.esperet@cg43.fr

rédaction : Conseil Général
conception graphique : crescend'o
crédits photos : Conseil Général 43 et CBNMC
juin 2010

du Massif du Mézenc

La gazette Natura 2000 n°1

Bulletin d'information à destination des habitants et usagers - juin 2010



Édito

Le massif du Mézenc, site emblématique de la Haute-Loire, mérite toute notre attention quant à son patrimoine naturel et sa biodiversité. La présence d'une diversité de milieux reconnus comme rares à l'échelle de l'Europe, lui ont permis d'intégrer le réseau des sites Natura 2000. Conscient de l'intérêt de préserver et de gérer cette biodiversité, le Conseil Général de la Haute-Loire a souhaité s'impliquer fortement dans la gestion de ce site et est devenu la structure porteuse de la démarche.

La préservation de ce patrimoine naturel ne peut se faire sans la participation active de l'ensemble de la population locale. Cette démarche participative et collective qui s'appuie sur la base du volontariat devrait permettre de maintenir dans un bon état de conservation ces milieux naturels d'intérêt européen garants d'un cadre de vie de qualité pour les générations à venir.

L'objet de cette première lettre est de vous faire découvrir la démarche Natura 2000, son application sur le site du Mézenc ainsi que les premières actions mises en œuvre.

Gérard ROCHE

Président du comité de pilotage Natura 2000 du Mézenc

Carte d'identité du site

- Surface concernée : 2 739 ha
- Communes concernées : Chaudeyrolles, Les Estables, Freycenet-Lacuche, Saint-Front
- 3 espèces végétales : une plante (la Ligulaire de Sibérie) et deux mousses (l'Hypne brillante et la Buxbaumie verte)
- 12 habitats naturels qui peuvent être classés en six grands ensembles : prairies de fauche, landes et pelouses (landes sèches, landes subalpines, pelouses sèches...), tourbières et marais, mégaphorbiaies, milieux forestiers relictuels (hêtraies), rochers et éboulis



La démarche Natura 2000 et son application

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen cohérent de sites naturels qui a pour double objectif la préservation de la biodiversité et la valorisation des territoires en tenant compte des activités humaines.

Deux directives sont à l'origine de la création de ce réseau :

- la directive « Habitats, faune, flore » [1992] ; les sites désignés au titre de cette directive sont appelés Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
- la directive « Oiseaux » [1979] ; les sites désignés au titre de cette directive sont appelés Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Comment sont désignés les sites ?

Un site est désigné en Natura 2000 d'après des critères scientifiques répondant aux Directives européennes, c'est-à-dire en fonction de la présence d'espèces végétales ou animales et d'habitats naturels rares ou menacés au niveau européen.

Qui décide ?

Le comité de pilotage (COPIL) est l'organisme décisionnaire, d'échange et de concertation sur le site. Il est constitué de l'ensemble des parties concernées par la vie du site [représentants d'usagers, collectivités, État...]. Il s'appuie sur le gestionnaire du site pour mettre en œuvre ses décisions.

Qui gère les sites Natura 2000 ?

Depuis 2005, l'État peut transférer la mise en œuvre de Natura 2000 aux collectivités. La collectivité élue par le comité de pilotage est appelée structure porteuse.

Sur quelle base les actions sont-elles menées ?

Un document de référence et de programmation est élaboré : le document d'objectifs (DOCOB). Il est composé d'un état des lieux, des enjeux et objectifs de préservation et d'opérations de gestion, de suivi et de communication. Il est établi en concertation avec les acteurs locaux par le biais de groupes de travail, validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet. Ce document est consultable en mairie des communes concernées.

Comment participer à la démarche Natura 2000 ?

La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites offrant ainsi la possibilité aux propriétaires et gestionnaires de conserver leur mode de gestion ou de les faire évoluer pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Cette démarche permet une adhésion réelle et effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000 au travers de deux types d'outils de gestion :

- **La charte Natura 2000** comporte un ensemble d'engagements de bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations foncières.
- **Le contrat Natura 2000** comporte des actions rémunérées visant la restauration ou l'entretien des milieux naturels.

Contrats et chartes sont établis entre l'État et le propriétaire volontaire ou titulaire de droits réels, pour une durée de 5 ans sur des terrains inclus dans le site. Ils sont financés par l'État et par l'Europe.

Exemple d'engagement de la charte

Maintenir le couvert végétal des formations herbacées sèches

Exemples de mesure contractualisable

Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger



Panorama des actions menées en 2008 et 2009

Mise en place de mesures agroenvironnementales

En 2008, des mesures de gestion contractuelles visant la conservation d'habitats naturels, ont été proposées aux agriculteurs situés dans le site. Des réunions d'information ont été organisées pour sensibiliser les exploitants à la démarche. Le bilan est très positif, ces mesures qui ont fait l'objet d'une animation réussie par l'ADASEA, ont connu un grand succès : 39 agriculteurs se sont engagés dans un contrat. Ce sont ainsi près de 900 hectares qui bénéficient de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour une durée de 5 ans.



Formation botanique pour les agriculteurs

Les agriculteurs qui se sont engagés à maintenir la richesse floristique de leur prairie naturelle ont bénéficié d'une formation autour d'un guide d'identification des espèces floristiques indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche. Élaboré par le Conservatoire botanique national du Massif central, ce guide leur a été distribué afin qu'ils maintiennent un minimum d'espèces parmi la liste définie par le Conservatoire.

Sorties découverte

Trois sorties découverte du patrimoine naturel ont été organisées sur le lac de Saint Front, les narces de Chaudeyrolles et les sommets du Mézenc en 2009. Encadrées par le CPIE du Velay, ces sorties ont permis à une trentaine de personnes de contempler des paysages exceptionnels et de découvrir les milieux naturels, l'histoire, la gestion et la valorisation du site ainsi que les objectifs de Natura 2000.

Des plans de gestion pour 13 tourbières du Mézenc

Les tourbières, milieux rares et menacés de disparition à l'échelle de l'Europe présentent un fort intérêt en particulier pour leur rôle dans la régulation de la ressource en eau et la biodiversité qu'elles abritent. C'est pourquoi les treize tourbières du site Natura 2000 ont fait l'objet d'un

plan de gestion spécifique. Ainsi, suite à des diagnostics présentant l'état de conservation de la tourbière et les menaces avérées et potentielles, des plans d'actions sur cinq ans ont été proposés. Un comité de suivi réunissant l'ensemble des acteurs concernés a pu suivre et valider ces propositions. Trois groupes de travail préalables ont également été organisés à l'attention des exploitants et des visites de sites ont été proposées aux propriétaires et exploitants afin de leur présenter les actions de gestion préconisées.

Suivi botanique

La mise en place d'un suivi des habitats naturels a vu le jour en 2008. Le Conservatoire botanique national du Massif Central a ainsi installé plusieurs placettes d'observation pour suivre l'état de conservation des milieux et mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

Premier contrat Natura 2000 sur le Mézenc : Les Couffours

Le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (CEPA) a signé en 2009 sur une surface de 1,7 ha, le premier contrat Natura 2000 hors surface agricole sur le marais des Couffours. Les objectifs fixés étaient de favoriser les habitats tourbeux et de conserver la seule station connue de Ligulaire de Sibérie sur la Haute-Loire, plante spécifique des tourbières. Les moyens pour atteindre ces objectifs ont consisté à abattre une partie des résineux par éclaircie au sein de la plantation jouxtant la zone humide et par coupe à blanc des lisières afin de remonter le niveau global de l'eau, et à couper les ligneux au niveau des secteurs les plus humides et où la Ligulaire était présente afin de limiter la colonisation par les ligneux.

Ce contrat est issu d'un travail de partenariat entre le CEPA, l'exploitant agricole et le Conseil Général.

Objectif de développement durable atteint !

Le CEPA a fait appel à deux entreprises locales pour abattre puis traiter le bois et les résidus après la coupe. Les filières de proximité et la valorisation des produits du bois ont été privilégiées dans un objectif de développement durable, concordant avec la démarche Natura 2000.

